Élaboration de l’acte réglementaire et participation du citoyen. Étude des droits français et américains (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6e4c8006-1d46-49d6-aabf-228afacd8ac3

ns générales

gendre, Marine
émoire : GUGLIELMI GILLES
iversité Panthéon-Assas - Master de Droit européen comparé
on : 01-01-2011

.a marche continue vers la démocratisation a conduit les droits administratifs américain et français à enregistrer une même évolutior
e en compte croissante du citoyen dans son action ; s'illustrant notamment par la mise en place de mesures garantissant la
citoyen au cours de l'élaboration de l'acte réglementaire. Aux États-Unis, la participation du citoyen est vite perçue comme aidant à
leures décisions par l'Administration. La participation est rendue obligatoire, elle s'exerce selon diverse modalités : elle est minimale
istrateur use d'une procédure dite « informelle », au cours de laquelle l’administrateur américain devra veiller à recueillir les
du public quant à la règle proposée ; elle est maximale lors de la procédure « formelle » qui oblige à la mise en place d'une audience
gislateur américain poursuivra ses efforts en prévoyant en 1990 la possibilité d'une procédure négociée, qui oblige à l'obtention d'un
sein d'un comité de négociation avant l'adoption d'un règlement. Désormais le développement de la participation des citoyens aux
ble reposer sur l'outil internet. En France, la participation du citoyen est d'abord perçue comme gênant l'action administrative. Elle
eu à se mettre en place et naîtra d'un empilement législatif traduisant les hésitations du législateur. Ainsi un point de départ peut êtr
u 12 juillet 1983 réformant la procédure de l'enquête publique. Quelques années plus tard, la méthode de la concertation se voit
amment par la loi du 18 juillet 1985) jusqu'à ce que le législateur n'institue en 1995 une Commission Nationale du Débat Public, étap
marche participative française. Si ces évolutions semblent de prime abord s’inscrire dans une tendance louable de « démocratisatior
», elles ne doivent cependant échapper à un regard critique. Aussi cette évolution de l'action administrative est la dérivée d'un
ciétal autour duquel la réflexion mérite d'être élargie.
es : Acte reglementaire, Droit français, Droit américain

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-1552
urce : Ressource documentaire